

Fichier annoté de comptabilité des établissements publics de santé

27^e mise à jour : JANVIER 2024

Jean-Michel ROSÉ

Ancien secrétaire général du CHU de Reims



LE PHOTOCOPIAGE MET EN DANGER L'ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE DES CIRCUITS DU LIVRE.

Toute reproduction, même partielle, à usage collectif de cet ouvrage est strictement interdite sans autorisation de l'éditeur (loi du 11 mars 1957, code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992).

© 2024, Presses de l'EHESP – 2 avenue Gaston-Berger – CS 41119 – 35011 Rennes Cedex

ISBN 978-2-85952-781-5

www.presses.ehesp.fr

Achevé d'imprimer sur les presses
de Calligraphy print à Châteaubourg
Réalisation : Presses de l'EHESP, Rennes
Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2024

Fichier annoté de comptabilité des établissements publics de santé

MISE À JOUR – JANVIER 2024

Cette mise à jour a pour objet d'actualiser le *Fichier annoté de comptabilité hospitalière* compte tenu des textes parus depuis janvier 2023.

Elle intègre les modifications apportées à la M21 :

- par l'arrêté du 18 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 16 juin 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M21 des établissements publics de santé (JO du 27 décembre 2023).

SOMMAIRE

INDEX

CLASSE 1

CLASSE 2

CLASSE 3

CLASSE 4

CLASSE 5

CLASSE 6

CLASSE 7

RÉFÉRENCE DES TEXTES

SCHÉMA D'UTILISATION

